

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

accueil@sentiersdavenir.fr

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Assemblée générale du 8 mars 2025

Rapport moral et de propositions d'orientations du président

(Voir les diaporamas associés)

Bonjour Mme le Maire et Mme et M. les Conseillers Municipaux, et merci d'être venus. Bonjour aux représentants des associations, aux représentants des médias, bonjour à tous.

Merci à la municipalité de Locoal Mendon de nous prêter cette salle du bourg qui va être rénovée pour être destinée à un autre usage. C'est sans doute la dernière fois que nous nous réunissons ici.

Je remercie aussi tous les membres de l'ASA et des autres associations pour l'intérêt qu'ils portent à nos actions.

Et surtout merci aux membres du Conseil d'Administration et du Bureau pour l'important travail accompli une fois encore en 2024.

Une Assemblée Générale Ordinaire doit respecter les règles, nous y tenons. Nous avons commencé par les traditionnels rapports financier et d'activités. Nous nous plierons tout à l'heure à l'exercice formel du quitus et du renouvellement des membres du conseil d'administration. Je terminerai d'ailleurs mon rapport sur cette question.

Evolution du nombre des membres

Notre nombre d'adhérents est resté stable sur les trois dernières années. Le nombre de nos sympathisants dépasse les 200 personnes et il augmente régulièrement chaque année.

Objectifs statutaires

Pour rappel, s'il en est besoin, nos objectifs sont:

- Principalement de protéger « la Nature », et ce n'est pas facile dans le contexte politique actuel.
- De prévoir l'adaptation du littoral aux phénomènes extrêmes et à la montée des eaux. Nous en reparlerons encore cette année car c'est un sujet d'actualité.

Pour rappel aussi, nos objectifs ont été déclinés en 2024 ; il s'agissait :

- De faire admettre que nos estuaires particuliers doivent être traités différemment des côtes maritimes, en particulier des côtes exposées. Nous le disons depuis la création de l'association ; il faut maintenant l'affirmer au plus fort.
- De faire contrôler la validité des zones inondables définies suite à Xynthia en rivière d'Etel, car il est probable qu'il y ait des erreurs de cote centennale. Si c'est le cas, il conviendra d'en tirer toutes les conséquences, sur les annexes aux PLU, en particulier. Je vais y revenir...
- D'inviter les maires à prendre l'initiative de réaliser des études prospectives pour se préparer à la montée des eaux et au recul des côtes et demander à l'Etat de clarifier le détail de ses intentions en matière d'adaptation du littoral à la montée des eaux. Toutes les collectivités sont concernées, nous devons les approcher sur ce sujet.

- Les protections contre la mer sont également un sujet d'importance. En rivière, il est techniquement possible de protéger les terrains à prix raisonnable. C'est l'affaire des riverains. Le problème, c'est le chemin de croix qui mène aux autorisations. Ces autorisations sont d'ailleurs plus difficiles à obtenir que les permis d'aménager les piétons-routes, pourtant beaucoup plus nuisibles d'un point de vue environnemental. Nous avons commencé à aborder ces questions avec les services de l'Etat. Il est nécessaire aller plus loin.
- Et enfin de faire modifier les tracés de piétons-routes lorsqu'ils portent atteinte à l'environnement ce qui est presque systématiquement le cas dans les fonds de rivières. Nous souhaitons aussi les faire modifier s'ils ne sont pas pérennes, ce qui est très souvent le cas... Nous demanderons les coûts complets des ouvrages.

Concernant les piétons-routes sur SPPL

Nous avons constaté en 2024 une évolution très rapide des constructions. Sur Belz, Landaul et Landévant, la mise en œuvre est quasiment terminée. La DDTM et le département du Morbihan s'attaquent maintenant aux communes de Surzur, Carnac, la Trinité sur Mer et Crach... J'en oublie peut être.

Belz est un magnifique exemple de la stratégie mise en œuvre:

- Au départ une concertation sur le projet a été annoncée, mais au final elle a été inexistante.
- Ensuite un arrêté de tracé SPPL a été pris en évitant d'aborder la question des travaux (simples débroussaillages prévus à ce niveau), celle de la fréquentation (60 personnes jour, pas plus !) et celle des coûts (360 K Euros, annoncés dès le départ et non réactualisés par la suite)... Il convient de rappeler que des évaluations environnementales ont été faites ; à notre sens ces études oublient les principes de précaution...
- Cet arrêté SPPL a été suivi d'une demande de permis d'aménager qui a été accordée par celui-là même qui en a fait la demande. Les travaux, qui dépassent à ce niveau le simple débroussaillage initial, sont toutefois dits légers. En réalité, ils ne le sont pas car une piétons-route nécessite de mettre en œuvre des aménagements importants.
- Après cela la réalisation des travaux est lancée. Elle est d'abord destructive (tronçonneuses, pelleteuses etc.). Des tonnes de matériaux sont ensuite assemblées (escaliers, platelages passerelles, murs ...etc.). Visiblement ces travaux sont plus coûteux qu'annoncés, d'autant que de nombreux travaux supplémentaires sont réalisés en dehors du permis. « *Tout cela sera régularisé plus tard, il faut s'adapter* » ... [nous a écrit le préfet à ce sujet](#).
- Les administrations n'ont pas encore osé inscrire l'ouvrage au PDIPR (c'est pourtant une simple formalité) et le classement en « GR34 » n'a pas non plus été annoncé. Cela viendra, nous en sommes certains et nous restons vigilants sur cette question aussi.

Le fait est que l'on constate le passage de 500 personnes par jour sur ce nouveau parcours peu de temps après l'ouverture, sans qu'il n'y ait eu de publicité.

L'avifaune craintive a disparu. Mais on nous dit qu'on peut toujours donner des miettes de pain aux signes et aux colverts... Ce n'est pas vraiment ce qui était prévu...

Alors, soit les projeteurs se sont trompés de beaucoup dans leur projet, soit ils ont beaucoup trompé tout le monde... Personnellement je penche pour la seconde partie de l'alternative.

Voici quelques images de la nouvelle ambiance des sites. Le vrai but est atteint. Le tourisme se développe, avec ses inconvénients pour les espaces naturels et la croissance des incivilités dans les espaces habités.

Diaporama exploitation SPPL incivilités (Belz)

C'est ce qui attend les communes sur lesquelles les projets avancent en force. Le budget prévu par le département du Morbihan pour 2025 (4M€ ?) est à l'échelle de la motivation de son président pour

développer le tourisme. Que faire devant le rouleau compresseur de l'Etat et du Département? Je ne sais pas...

Plus conclure ce point « SPPL » je répéterai une fois encore que la loi de 1976 est obsolète. Du point de vue environnemental cette loi dénie les principes de précaution. Et d'un point de vue foncier, un projet de l'ampleur de ce qui est réalisé nécessite une expropriation préalable de tous les espaces nécessaires.

[Diaporama sur obsolescence de la loi de 1976](#)

Cela impliquerait la prise en charge, par l'Etat ou par les collectivités, de la défense contre la mer des terrains concernés. C'est probablement ce qui explique les réticences à exproprier...

La mer monte et cela a des conséquences dans les estuaires.

- Les limites du rivage changent

L'administration, niant l'évidence, vous dira que ce sujet n'a rien à voir avec le précédent. Pourtant les servitudes de passage (SPPL) se situent légalement dans les trois mètres en retrait de la limite du rivage dont nous allons parler.

Pour qu'une constatation du rivage soit effectuée, il faut des demandes insistantes. Faute de quoi l'administration ne vous délivrera qu'une attestation de « présomption de limite du rivage » qui ne vaut absolument rien. Quelquefois ce document est aussi appelé « alignement en bordure du DPM »... Il est souvent précisé que de tels documents sont provisoires (validité un an). Bref, ils ne valent rien.

La procédure de constatation du rivage c'est en principe plus sérieux. C'est le premier pas vers « l'expropriation » du fait de la montée des eaux ou de l'érosion. La procédure dure en gros dix ans, période pendant laquelle des recours sont supposés possibles.

Il y a beaucoup d'arbitraire dans les procédures de constatation qui sont conduites actuellement par les services de l'Etat dans le Morbihan. Locoal Mendon est un excellent exemple de la stratégie mise en œuvre :

- L'administration a fixé tout d'abord une hauteur d'eau qu'elle a appliqué partout par des procédés très imprécis. Par exemple, le coefficient de marée par lequel est relevée la seule hauteur d'eau qui va tout déterminer, est pris au hasard. L'administration utilise ensuite, pour fixer une ligne de cote, le « LIDAR » (Light Detection And Ranging » signifiant en français « détection et estimation de la distance par la lumière ») dont la précision est de + ou - 10 CM. Elle omet d'ailleurs de mentionner cette imprécision du LIDAR dans le dossier soumis au public. Aucune correction hydraulique n'est apportée à la ligne tracée par les machines en fonction de la situation des terrains par rapport à l'embouchure de la rivière. Il n'y a d'ailleurs jamais eu d'étude préalable de propagation de la marée. Des drones sont supposés faire des constats à la place des agents qui ne se sont pas rendus sur le terrain. Je passe sur les autres approximations, mais il y en a... Bref la méthode n'a rien de scientifique et il n'y a pas eu de constat sur le terrain. Ce n'est pas ce que prescrit la loi. C'est un coup de bluff.
- Lors de la consultation du public par voie électronique, l'administration a testé la limite ainsi définie. Maintes corrections ont été faites après la consultation pour corriger les erreurs manifestes. Des îles, des rivières etc. sont dé-incorporés du DPM... Ouf.
- L'arrêté de constatation du rivage a ensuite été pris et aussitôt des contestations, « amiables » dirons-nous, sont apparues. A nouveau l'administration a concédé des erreurs. Des maisons et des bois par exemple ont été incorporés à tort. L'administration l'a admis. Ce qui veut dire qu'un nouvel arrêté du préfet sera nécessaire pour corriger cela.
- Enfin, des recours gracieux ont été déposés pour faire rectifier d'autres anomalies. Mais l'administration ne les a pas analysés, quoi qu'elle affirme l'avoir fait.

Ce procédé « bluffant » a permis d'éliminer des aberrations criantes mais pas toutes. Cette façon de faire n'est pas satisfaisante. Donc, il y a des recours contentieux.

L'ASA a déposé un recours. L'administration n'a pas apporté de réponse à notre mémoire alors qu'elle a déjà répondu à d'autres requérants. Que faut-il en conclure ?

- **Les protections des côtes sont mises à mal, l'érosion s'accélère, la submersion avance...**

On peut lire tous les jours ou presque des articles sur cette question dans les journaux. Ici on rachète, on détruit, on recule. Là on tente de protéger. Il me paraît inutile d'approfondir aujourd'hui cette problématique de choix de recul ou de protection. Quelques photos suffisent. [Diaporama érosion submersion](#). Le rapport de la cour des comptes de mars 2024 apporte une analyse et des conclusions claires. Il n'y a pas de remède miracle en la matière. La cour recommande d'étudier au cas par cas et d'impliquer tous les acteurs, dont les riverains, pour l'instant peu entendus.

Locoal Mendon est à nouveau un cas exemplaire en la matière. Aucune étude, vous ai-je dit, n'a été réalisée concernant la propagation de la marée dans la rivière d'Etel. À la suite de Xynthia, l'Etat a fixé des cotes de hauteur d'eau permettant aux communes de définir des zones de risques de submersion qui figurent aujourd'hui aux PLU. La cote de hauteur d'eau prise en compte est en gros celle de la plus forte montée des eaux possible aujourd'hui (niveau centennal) à laquelle on a ajouté les 60 CM de hausse probable de la mer en 2100.

A l'occasion de ses réflexions sur la limite actuelle du rivage, l'association a été amenée à estimer les hauteurs d'eau atteintes à Locoal Mendon (LM) dans différentes configurations.

Il nous est apparu que la cote maximale qui pourrait aujourd'hui être atteinte sur LM est de l'ordre de 3 mètres NGF IGN69. Je dis « de l'ordre » car le littoral de LM est grand – la cote varie selon les endroits – 3 mètres est donc un simple ordre de grandeur). A titre de référence la cote atteinte lors de l'épisode Ciaran avoisinait les 2,80... Aux dires des anciens, c'était déjà une « belle inondation ». Si on se projette en 2100 à partir de cette évaluation de 3 mètres aujourd'hui, on atteindrait 60 cm de plus que ces 3 mètres soit 3,60 environ.

Le PLU de Locoal Mendon prend en compte 4,5 mètres NGF IGN69. C'est beaucoup trop.

Bien entendu tout ceci demande à être affiné... C'est pourquoi depuis plus d'un an l'ASA a écrit 3 fois au préfet maritime et au CEREMA sur ce sujet. Pas de réponse.

Il est pourtant indispensable de lancer une étude de propagation de la marée dans la rivière d'Etel et ceci doit débiter par l'acquisition de données. Nous avons proposé sans succès jusqu'à présent de mettre en place des marégraphes. Des instruments viennent d'être posés dans le golfe dont la marée est pourtant mieux connue. Pourquoi néglige-t-on la rivière d'Etel ?

Vous comprendrez, après cette explication, que l'association ait de très sérieux doutes sur les hauteurs d'eau prises en compte actuellement dans les différentes procédures concernant la commune de Locoal Mendon : les cotes de 2,29 NGF IGN69 pour la limite du DPM actuelle... et de 4,50 pour la limite de la zone de risques de submersion 2100 ne sont pas des cotes cohérentes.

Quant à l'érosion elle se poursuit sur tout l'estuaire. Comme vous le savez l'ASA communique des données photographiques à l'observatoire citoyen du littoral du Morbihan rattaché au laboratoire géo-océan de l'USB afin de suivre l'évolution de la cote de « Cadoudal ». Côté sud du chemin de Cadoudal les arbres tombent. Les bornes du sentier s'approchent de l'eau. L'érosion est visible « à l'œil nu ». Néanmoins nos côtes estuariennes reculent bien moins vite que sur les côtes exposées à l'océan.

La question du financement des opérations engagée par l'ASA est toujours cruciale. Pour les financer comment augmenter nos ressources ?

De quelles opérations s'agit-il ?

Concernant les SPPL il s'agirait de lancer des contre expertises environnementales. C'est dommage à dire, mais les études présentées par l'Etat et le département de servent qu'à démontrer qu'il y aura peu de dégâts du fait des constructions et de la fréquentation. Or sur le terrain nous constatons que la nature est dégradée et que l'avifaune est beaucoup plus impactée que prédit. Il convient de le démontrer. C'est coûteux, d'autres associations arrivent à dégager les financements nécessaires (de l'ordre de 30K€ par étude). L'ASA n'en a actuellement pas les moyens.

Nous n'avons pas l'intention de financer des études hydrauliques ou marégraphiques, je vous rassure! Elles sont encore plus couteuses.

Au niveau juridique, L'ASA rédige elle-même tous les mémoires en instance et elle les dépose. Elle effectue les procédures devant les juges du TA de Rennes. En appel, ou en cassation, ce n'est pas possible et la moindre action coûte entre 3 et 5 K€.

Il a aussi été suggéré de poser sur les SPPL une signalisation parallèle accentuant l'information sur le caractère des zones traversées (panneaux). Le financement nécessaire n'est pas très important, mais cela nécessite des bénévoles pour la prise en charge (Finalisation des textes des panneaux et du graphisme, plan de pose, obtention des autorisations des particuliers concernés, achats, mise en place ...).

Certains d'entre nous estiment qu'il faut manifester, lorsqu'il y a lieu, notre mécontentement sur le terrain. Manifester sur le terrain ne coûte pas grand-chose non plus si tout le monde y met du sien (en faisant sa propre banderole etc.). Nous n'en avons jamais organisé. Sommes-nous capables de le faire ? Ce n'est pas dit. Comment mobiliser tous les membres et au-delà de l'ASA ? Là encore il y a en gros travail de mobilisation et d'organisation à mettre en œuvre.

D'autres « opérations » actuellement réalisées ne coûtent pas à l'ASA car les coûts sont assumés par les bénévoles qui les réalisent : par exemple prendre des photos, arracher des baccharis, faire des observations et relevés sur le terrain, des rapports, des compte rendus... Merci beaucoup à tous les bénévoles qui mettent en œuvre leurs propres moyens pour la réalisation de ces actions-là. L'ASA n'a pas actuellement pas de couverture assurantielle ; il faudra peut-être y songer si ces opérations se multiplient, surtout lorsqu'elles se déroulent sur le terrain.

Comment augmenter les ressources humaines et le bénévolat ?

Cela fait six ans que j'assume la présidence de l'ASA et que Thierry assure la vice-présidence. Tout à l'heure nous ferons, tous les deux, partie des membres du CA à renouveler. Yannick Kermorvant est le troisième membre à renouveler.

La présidence est très prenante, trop prenante et franchement je quitterai bien cette fonction dès aujourd'hui. Le vice-président me suivrait probablement, peut être tout le bureau. Nous n'avons pas trouvé de successeurs, il est temps d'en trouver.

On m'a donc demandé d'assurer la présidence une année de plus et Thierry m'accompagnera.

C'est bien entendu vous qui allez décider de cela tout à l'heure. Mais dans tous les cas il convient de prévoir une succession pour l'avenir.

Dominique Lemaire veut bien intégrer le conseil et nous faire bénéficier de ces compétences. Merci à lui ! Le CA comprendra donc 8 membres. Il peut en comprendre jusqu'à 12 ! ... !

Merci de votre attention,

Locoal Mendon le 8 mars 2025

Le président de Sentiers d'Avenir, Ronan Goavec